

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 19 DECEMBRE 2013**

Date de convocation : le 13 décembre 2013

Le jeudi 19 décembre 2013 à 17 H 00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Joseph CHAPUIS

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOL
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Colette CHAMBONNET-ROCHER
Robert VALOUR

Mairie des VILLETES
Louis SIMONNET
Jeannine COLOMBET

Mairie de BAS EN BASSET
Jacques MADELRIEU

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Alain MARQUET
Louis PERRIN
Alain BONNEFOY
Iwan MAYET

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

SIAEP du Haut-Forez
Jean-Luc CHOUVELON (avec voix délibérative en l'absence de Jean FOUILLOUX)

C) Participaient également à la réunion

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Muriel MUSSARD Secrétaire du syndicat remplaçante

Eric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Guy VEROT
Dominique FREYSSENET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Michel ROBIN
Jean FOUILLOUX

-=====

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. VEROT et M. FREYSSINET de Sainte-Sigolène M. FOUILLOUX M. ROBIN du SIAEP du Haut-Forez, M. PAULET, trésorier, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 10 octobre dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 13 votants.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

--==--

1. **DECISION - CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ALIMENTATION DE BAS EN BASSET A PARTIR DU PIQUAGE SUR LA CONDUITE D'INTERCONNEXION DU LIGNON AU LIEU-DIT LA ROCHE**

Madame la Présidente informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'alimentation de Bas en Basset à partir du piquage de la Roche sur la conduite du Puits du Vert a été confiée au cabinet BE-IE pour un montant total de 19 195.80 € TTC par décision n° 2013.03.

2. **PRESENTATION AVANT PROJET DE L'ALIMENTATION DE BAS EN BASSET A PARTIR DU PIQUAGE SUR LA CONDUITE D'INTERCONNEXION DU LIGNON AU LIEU-DIT LA ROCHE.**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SYMPAE a pour objet :

- d'assurer une production d'eau potable nécessaire aux collectivités adhérentes à partir d'une station de traitement commune qui est alimentée en eau brute depuis la prise d'eau sur la conduite forcée du Lignon comme ressource principale, et depuis la Loire, en ressource de secours.
- d'assurer l'amenée d'eau du point de production aux collectivités adhérentes. Les travaux projetés permettront d'alimenter le réservoir du Crizailloux à Bas en Basset. Pour l'instant seul le réservoir des Plats est alimenté.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur REYNAUD, maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur REYNAUD explique que le projet a pour objet le raccordement direct de l'alimentation en eau potable produite par le SYMPAE, au réservoir de tête de Crizailloux point de départ de la distribution de Bas en Basset, le piquage s'effectuant sur la canalisation d'interconnexion dite du Puits du Vert, au lieu-dit La Roche.

Hormis deux villages du plateau, alimentés par le SIAEP du Haut-Forez, la Commune de Bas en Basset puise sa ressource en eau dans des puits de captage situés dans la vallée de l'Ance, à une altitude de Z~454m.

Cette eau est pompée jusqu'à la station de reprise, située à la Charraire (Z~482m). De là, l'eau, après avoir subi une désinfection, est refoulée en rive droite de la Loire sur le réservoir des Plats (Z~542m) et en rive gauche sur le réservoir de tête de Crizailloux (Z=547m)

Le dispositif actuel de fourniture d'eau à partir des puits de captage d'Ancette, fonctionne de manière satisfaisante depuis une quarantaine d'années, mais génère une contrainte due à la maintenance nécessaire au bon fonctionnement des pompes d'exhaure et de reprise, à laquelle s'ajoute le coût de l'énergie électrique.

Dans le but de sécuriser et de diversifier son alimentation, la Commune de Bas en Basset a décidé en intégrant le SYMPAE de s'interconnecter à la canalisation dite du Puits du Vert qui achemine directement l'eau potable depuis l'UTEP des Chenanches.

Le réservoir des Plats en rive droite a déjà été raccordé lors de la construction de la canalisation du Puits du Vert mais l'interconnexion du réservoir de tête de Crizailloux qui alimente la ville de Bas en Basset et la rive gauche de la commune, requiert une canalisation dédiée, raccordée au lieu-dit La Roche sur la conduite du Puits du Vert.

Compte tenu de l'alimentation gravitaire du dispositif, cette interconnexion présente l'avantage de s'affranchir de tout pompage, et de toute consommation d'énergie électrique.

Le débit alloué à la Commune de Bas en Basset par le Sympae, est de 100m³/h. Il peut être réparti entre le réservoir des Plats et celui de Crizailloux, ou sécuriser l'un ou l'autre des réservoirs, par exemple en cas de casse ou de défaut des dispositifs communaux de refoulement.

La valeur retenue du débit d'alimentation de Crizailloux sera donc de 100 m³/h

Entre les Chenanches et La Roche, la canalisation du Puits du Vert est composée de tubes fonte ductile, de diamètre Ø 350mm.

Monsieur Reynaud précise que la pression statique est de 22 bar, à la Roche, en absence de débit. Cette pression de 19,8 bar est grandement suffisante pour alimenter le réservoir de Crizailloux.

Un diamètre de 200mm de canalisation permettra un bon écoulement, sans que soit érodé le revêtement intérieur de la canalisation. Pour être cohérent avec les autres canalisations d'interconnexion, le matériau choisi sera la fonte, ce type de matériau présente une grande robustesse, et une bonne stabilité sur les terrains argileux ou marneux rencontrés.

Deux types de tracés ont été retenus :

✓ **Tracé initial**

La canalisation d'interconnexion de La Roche à Crizailloux sera posée sous voies publiques, ce qui a l'avantage de ne pas créer de servitude, et facilite grandement l'entretien.

Cette canalisation croise les routes départemental n° 12 et 42. Sous ces voies, la pose sera réalisée par fonçage.

✓ **Tracé variante**

De manière à éviter la traversée sur 297 m d'une zone récemment urbanisée, à proximité du Bourg de Bas et d'y côtoyer et croiser les réseaux afférents, il est possible de dévier le tracé initial, en zone rurale. Cette variante augmente globalement le tracé de 170m.

Le coût de cette variante figure dans le volet de l'estimation des dépenses.

Une fois déterminé, le fonctionnement sera entièrement automatique :

Au départ de La Roche, une vanne de régulation calera le débit délivré, et à l'arrivée du réservoir de Crizailloux, une vanne hydro altimétrique gèrera sa fermeture en fonction de la quantité d'eau désirée.

Les consommations seront transmises automatiquement à l'exploitant du SYMPAE.

Les travaux à exécuter comprennent :

- Les terrassements, apports de matériaux,
- La fourniture et pose de canalisation Ø200 sur 3030 mètres,
- La fourniture et pose de vannes, robinetterie, appareils de régulation,
- La remise en état des voies, des revêtements,
- Les plans de récolement fournis, après travaux, sur support dématérialisé

Monsieur REYNAUD présente l'estimation du projet détaillé comme suit ci-dessous :

| ESTIMATION DU PROJET | | |
|--|-------|-------------|
| | Taux | Montants HT |
| Tranchées matériaux réfections voirie | | 266 812 € |
| Canalisations | | 217 855 € |
| | | 41 333 |
| Régulation, vannes, robinetterie | € | |
| Sous total travaux estimés | | 526 000 € |
| Frais divers, contrôles de compostage, topographie et imprévus | € | 13 950 |
| Honoraires Ingénierie | 2,60% | 16 050 |
| | € | |
| | | 30 000 |
| Travaux | € | |
| Montant total de l'opération | | 556 000 € |
| TVA 19,60 % | | 108 976 € |
| | | 664 976 € |
| | | |
| Variante n°1 | | |
| Plus-value du tracé variante n°1 | | 11 000,00 € |

Madame la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des observations.

Monsieur Jacques MADELRIEU ajoute que la variante est une bonne solution car elle évite toutes les habitations et les réseaux qui se situent sur le tracé, et permettrait d'avancer beaucoup plus rapidement sur ce projet.

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepté à l'unanimité l'avant-projet et retient le tracé variant n°1.

3. **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE LOIRE ET A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE ET CONSULTATION DES D'ENTREPRISES EN PROCEDURE MAPA POUR LA REALISATION DES TRAVAUX, CONCERNANT L'ALIMENTATION DE BAS EN BASSET A PARTIR DU PIQUAGE SUR LA CONDUITE D'INTERCONNEXION DU LIGNON AU LIEU-DIT LA ROCHE.**

Madame la Présidente indique que le conseil général et l'AELB ont été informés du projet qui peut être effectivement subventionné. Elle propose de demander une subvention au conseil général de la Haute Loire, celle-ci pourrait atteindre 30 % du projet et une autre à l'agence de l'eau de l'ordre de 20 %.

De plus, le projet de travaux serait lancé en MAPA (marché à procédure adaptée) suivant les articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics.

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
|---------------------------|-----------|-------|------------------|---------------------------------------|-----------|------|------------------|
| | | Taux | Montants HT | | Base | Taux | Montants HT |
| AVP | | | 1 750 € | AELB | 566 050 € | 25% | 141 513 € |
| PRO-EXE | 550 000 € | 2.60% | 14 300 € | CG43 | 566 050 € | 25% | 141 513 € |
| Maitrise d'oeuvre BE-IE | | | 16 050 € | Fonds propres / Emprunt / Avance AELB | | | 310 524 € |
| Travaux | | | 550 000 € | | | | |
| Missions connexes, divers | | 5% | 27 500 € | | | | |
| | | | <u>593 550 €</u> | | | | <u>593 550 €</u> |

4. ADHESION D'AUREC SUR LOIRE – MODIFICATION DES STATUTS

Madame la Présidente rappelle que, compte tenu de la demande d'adhésion de la commune d'Aurec sur Loire, les statuts du syndicat doivent être modifiés.

Madame la Présidente en présente les nouvelles modalités (cf. statuts du SYMPAE) :

La commune d'Aurec sur Loire sera adhérente à la seule compétence « fourniture d'eau brute » prélevée dans la Loire, les autres collectivités étant adhérentes à la compétence « fourniture d'eau potable ».

A ce titre, Aurec sur Loire supportera une participation aux travaux de réalisation de l'infrastructure de pompage dans la Loire (du point de prélèvement à Confolent jusqu'au réservoir de la Borie). Cette participation à l'investissement est assise sur le coût net de l'opération et fixée proportionnellement au volume facturé aux abonnés d'Aurec sur le volume total facturé par l'ensemble des collectivités adhérentes. Elle est appelée en une fois.

Pour le fonctionnement, la participation comporte une part fixe et une part variable qui est fonction du volume livré. Les charges fixes sont celles liées au maintien en bon état de fonctionnement de l'installation. Elles sont réparties selon le même critère que l'investissement.

Pour la compétence fourniture d'eau brute, il est retenu que chaque collectivité aura un délégué. Un nouveau siège de délégué est ainsi attribué à Aurec portant le nombre de délégués à 17 au total. Un siège de vice-président est aussi créé, le bureau comporte désormais 7 membres au total.

Enfin, Madame la Présidente explique que la commune de Bas en Basset s'engage à prélever sur la conduite du Puits du Vert, un volume moyen de 300 m3 par jour.

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Monsieur Iwan MAYET suggère d'ajouter à l'article 2.2 des nouveaux statuts une phrase au cas où une autre collectivité qu'Aurec sur Loire sollicite le syndicat pour lui fournir de l'eau brute.

Madame la Présidente propose de rajouter la phrase ci-dessous : « A titre exceptionnel, le SYMPAE pourra alimenter d'autres structures à leur demande et sur celle de la ville de Saint Etienne »

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte l'adhésion de la commune d'Aurec sur Loire au syndicat et les nouveaux statuts comme expliqués ci-dessus.

5. CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SYMPAE ET LA COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

Madame la Présidente rappelle que la commune d'Aurec sur Loire s'est rapprochée du SYMPAE pour disposer d'une solution d'alimentation de secours afin de sécuriser sa ressource en eau. Le dispositif de pompage dans la Loire ainsi que l'infrastructure de transfert ayant été mis en place par le SYMPAE et sa phase d'essai concluante, la commune a décidé d'adhérer au syndicat pour la fourniture d'eau brute.

Vu le projet de modification des statuts du SYMPAE lié à l'adhésion de la commune, projet adopté par délibérations concordantes des parties et sous réserve de sa publication par arrêté préfectoral, une convention doit être établie entre Aurec sur Loire et le SYMPAE. Cette convention a pour objectif de fixer les conditions de participation financière de la commune au service de fourniture d'eau brute tel que prévu à l'article 3-2 des nouveaux statuts du syndicat.

La participation de la commune d'Aurec sur Loire à l'investissement est calculée en fonction du volume facturé par la commune à ses abonnés sur l'année 2012 soit 11,36% du volume facturé par l'ensemble du syndicat et correspondant à un montant de 124 885 €.

La participation de la commune d'Aurec sur Loire aux frais fixes de fonctionnement est calculée de la même façon que l'investissement, correspondant au montant de 4 524 €. La part variable est liée à la livraison d'eau brute.

La participation à l'investissement sera acquittée dans le mois qui suit la parution de l'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts.

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18 h 45.

La Présidente,

Colette CHAMBONNET- ROCHER